

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal
et des Décisions du Maire

Séance du Jeudi 12 Avril 2018.

L'An deux mille dix-huit, le jeudi 12 Avril, à 20 h 30, le Conseil Municipal de la Commune de Grigny, légalement convoqué, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Philippe RIO, Maire.

Étaient Présents : 21

P. RIO – D. ATIG - F. OGBI - Y. LE BRIAND – S. LAATIRISS - E. ETE - C. TAWAB KEBAY – P. TROADEC – A. ZERKAL - S. BELLAHMER – P. LOUISON – C. VAZQUEZ – F. NDOMBELE – M. GAMIETTE - M. SOILHI – M. AUBRY - C. RENKLICAY - S. GHENAIM – L. CAMARA - S. GIBERT - K. OUKBI.

Absents excusés représentés : 7

Y. ITOUA représentée par S. LAATIRISS - G. BAGAVANE représenté par M. AUBRY – C. MABANZA représentée par F. OGBI – T. DIAWARA représentée par C. TAWAB KEBAY – L. HÉRGAX représentée par D. ATIG – C. M' PIANA représentée par S. GIBERT – A. LAMOTHE représentée par K. OUKBI

Absent Excusé : 1

J. BORTOLI

Absents : 6

A. QAROUACH – Y. BOUKANTAR – S. GAUBIER – S. BENDIAB – D. DIARRA – G. BINOIS.

Délibération N° DEL – 2018 – 0036 : Reprise et affectation du résultat 2017 du budget annexe petite enfance.

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L2311-5,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M 14 en vigueur,

Vu le compte de gestion provisoire transmis par Madame la trésorière reprenant les éléments portant sur l'arrêt du compte de gestion « petite enfance » exercice 2017,

Vu Les états des restes à réaliser,

Vu l'avis de la commission des services ressources du 9 avril 2018,

Considérant la nécessité de reprendre les résultats de l'exercice budgétaire 2017 constatés lors du vote du compte administratif,

Délibère et,

Article unique :

Décide de reprendre une partie du résultat excédentaire de clôture 2017 de la section de fonctionnement - Budget Annexe Petite Enfance - soit la somme de 313 972,52 € au compte R002 « Résultat de fonctionnement reporté », du budget 2018,

Décide de reprendre le résultat déficitaire de clôture 2017 de la section d'investissement - Budget Annexe Petite Enfance, soit la somme de 12 889,49 € au compte D001 « Résultat d'investissement reporté » du budget 2018,

Décide d'affecter la somme de 12 889,49 € du résultat excédentaire de 2017 de la section de fonctionnement au compte 1068 pour couvrir le déficit de clôture 2017 de la section d'investissement.

Dit que ces affectations seront inscrites au Budget annexe Petite Enfance 2018.

Ainsi délibéré les, jours, mois et an susdits,



Le Maire,

Philippe RIO

Vote : Voix pour:24

Voix contre : 2 (K. OUKBI, A. LAMOTHE)

Absentions : 2 (S. GIBERT, C. M'PIANA)

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte publié le : 18 AVR. 2018

Transmis au contrôle de légalité le : 18 AVR. 2018